

(λ)

( 1 )

[N° 4 — I]

I

# BUDGET

DES

# VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1909

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE

---

### TITRE 1<sup>er</sup>.

#### Dispositions fiscales.

---

(CONTRIBUTIONS DIRECTES. — DOUANES. — ACCISES).

---

§ 1<sup>er</sup>. — **Contributions directes** (droit de patente des sociétés par actions et de leurs administrateurs et commissaires).

#### ARTICLE PREMIER.

L'article 1<sup>er</sup> du projet a pour but de préciser deux points, d'ailleurs secondaires, de la législation sur le droit de patente.

Le § 1<sup>er</sup> de l'article 2 de la loi du 29 mars 1906 porte que « le droit » de patente proportionnel *dont sont passibles sur le montant de leurs » bénéfices annuels les sociétés par actions soumises à la loi belge* est applicable aux sociétés étrangères de même espèce ayant en Belgique un ou plusieurs établissements quelconques, tels que sièges d'opérations, succursales ou agences ».

D'autre part, le § 1<sup>er</sup> de l'article 9 de la même loi stipule que « le droit » de patente *dont sont passibles les sociétés par actions soumises à la loi belge* est réduit de moitié pour celles dont tous les sièges d'opérations se trouvent en pays étranger ».

A deux reprises, le législateur a donc reconnu imposables au droit de patente proportionnel les sociétés par actions soumises à la loi belge et, au cours des discussions parlementaires, mon honorable prédécesseur a indiqué <sup>(1)</sup> que les mots « sociétés par actions soumises à la loi belge » avaient été employés pour viser notamment les sociétés constituées à

---

(1) *Annales parlementaires*, Chambre des Représentants, 2 février 1906, p. 532.

l'étranger mais ayant leur principal établissement en Belgique dans le sens de l'article 129 de la loi du 18 mai 1873 ainsi conçu : « Toute société » dont le principal établissement est en Belgique est soumise à la loi belge, » bien que l'acte constitutif ait été passé en pays étranger ».

Jusqu'en ces dernières années, il était de doctrine et de jurisprudence que le principal établissement d'une société est là où se trouve le *siège social*, centre de l'administration, là où se tiennent les réunions du conseil et les assemblées générales (*Pandectes belges*, V<sup>o</sup> Patente Sociétés, n<sup>os</sup> 129 à 133<sup>bis</sup>; *Pandectes françaises*, V<sup>o</sup> Sociétés, 3<sup>e</sup> partie, n<sup>os</sup> 16803 à 16902; arrêt Cour d'appel de Gand du 28 juillet 1898, arrêt Cour de cassation du 8 décembre 1902, *Pas.* 1903, I, p. 55 et *Revue pratique des Sociétés civiles et commerciales*, 1905, pp. 209 et 267).

Par arrêt du 24 juillet dernier, la Cour d'appel de Bruxelles a rompu avec cette jurisprudence à propos de la patente de sociétés à responsabilité limitée, qui se sont attribué, par leurs statuts, un siège social au Congo, mais qui, en fait, ont ce siège en Belgique où se concentrent leurs opérations de comptabilité, de gestion et d'administration et où se réunissent leurs actionnaires.

Les contestations portaient sur le droit de patente proportionnel exigé de ces sociétés pour l'exercice 1905. En donnant un sens nouveau à l'expression juridique « principal établissement » et en se basant, en outre, sur cette considération que les lois antérieures à celle du 29 mars 1906 précitée visaient uniquement les sociétés anonymes et les sociétés en commandite par actions, la Cour a accordé la décharge des impositions litigieuses.

Il convient de prévenir toute nouvelle controverse par un texte formel de manière que les sociétés à responsabilité limitée ou autres par actions, ayant en Belgique leur siège social ou leur principal établissement administratif dans le sens de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 28 décembre 1904, soient soumises au même régime fiscal que les sociétés par actions constituées sous la forme anonyme ou en commandite par actions.

Telle est la portée du § 1<sup>er</sup> de l'article 1<sup>er</sup> du projet.

Le § 2 tend à mettre aussi hors de discussion la question du droit de patente des administrateurs et commissaires des sociétés visées par le § 1<sup>er</sup>.

On sait que, en vertu du § 2 de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 30 décembre 1901 remplacé par l'article 2 de celle du 28 décembre 1904, les administrateurs et les commissaires des sociétés anonymes et des sociétés en commandite par actions sont cotisés à raison de 2 % du montant de leurs traitements, prélèvements et émoluments.

La Cour d'appel de Bruxelles ayant reconnu jadis (1) que les sociétés à responsabilité limitée étaient des sociétés anonymes dans le sens que la loi belge attribue à ces mots et, d'autre part, le législateur ayant entendu, en 1901, soumettre au droit de 2 % les administrateurs et les commissaires

---

(1) Arrêt du 27 mars 1883, *Pas.*, II, p. 174.

des sociétés commerciales remplissant des professions ou fonctions, à la fois accessoires et lucratives <sup>(1)</sup>, l'administration avait appliqué le taux susdit aux rémunérations des administrateurs et commissaires de diverses sociétés à responsabilité limitée, exerçant leur mandat en Belgique.

La Cour d'appel de Bruxelles et la Cour suprême <sup>(2)</sup>, nonobstant les conclusions de M. le Procureur général, n'ont pas admis ces impositions pour les exercices 1904 et 1905; ces hautes juridictions ont invoqué surtout la lettre restrictive des lois de 1901 et de 1904 susmentionnées.

L'équité exige que les administrateurs, commissaires ou autres remplissant des fonctions analogues près des sociétés par actions soient identiquement traités sans distinguer quant à la forme spéciale adoptée par ces sociétés.

Le deuxième paragraphe de l'article premier du projet est conçu dans ce sens.

Quant au troisième paragraphe, il n'a d'autre but que d'écartier toute contestation relativement aux impositions des exercices 1906 à 1908 à charge des patentables dont il s'agit dans les deux premiers paragraphes. Cette disposition ne porte aucune atteinte aux arrêts susvisés du 24 juillet dernier, qui concernent des cotisations de l'exercice 1905, c'est-à-dire d'un exercice antérieur à la loi du 29 mars 1906.

## § 2. — Douanes (galets en poterie émaillée).

### ART. 2.

Les fabricants de roulettes avec galets en poterie destinées à être adaptées aux lits métalliques dits « lits anglais », etc., sont restés tributaires de l'étranger pour les galets.

Conformément aux dispositions du tarif des douanes actuellement en vigueur, les galets en poterie émaillée importés séparément acquittent le droit de 10 % *ad valorem* afférent aux *Poteries : Faïences et porcelaines non dénommées*, tandis que les roulettes complètes, lorsque le poids de la chape en fonte l'emporte sur le poids du galet — ce qui est généralement le cas — ne sont soumises qu'au droit de 2 francs les 100 kilogrammes, comme *Fonte ouvrée*. Il s'ensuit que, dans l'espèce, la partie détachée est plus fortement imposée que l'objet achevé.

En vue de faire disparaître cette anomalie et en même temps de venir en aide à une industrie naissante, le Gouvernement propose de ranger les galets en poterie émaillée destinés à la fabrication des roulettes pour meubles dans la classe des *Poteries communes non dénommées*, ce qui permettra de les déclarer au droit de fr. 4.25 les 100 kilogrammes ou, au choix de l'importateur, au droit de 10 % *ad valorem*.

(1) Note préliminaire du Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1902.

(2) Arrêts des 23 mars 1906, 5 novembre 1906, *Pas.*, 1907, I, p. 39, et 24 juillet 1908.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## § 3. — Accises (caution des distillateurs).

## ART. 3.

La plupart des anciens distillateurs agricoles rentrés, par application de la loi du 28 juillet 1902, sous le régime du droit commun, ne rectifient pas les flegmes produits dans leur usine; ils les livrent soit à des rectificateurs, soit à des distillateurs industriels. Sous ce rapport, ils se trouvent donc dans une situation analogue à celle des distillateurs agricoles, et il paraît équitable de leur accorder, de même qu'à ceux-ci, les facilités consenties par l'art. 94 de la loi du 15 avril 1896, c'est-à-dire la dispense de verser un cautionnement quand le rectificateur ou le distillateur industriel se porte fort pour eux.

La mesure a été appliquée à titre d'essai sans donner lieu au moindre inconvénient.

## TITRE II.

## Voies et moyens.

Le projet de Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1909 s'élève à . . . . .	fr. 619,200,944 »
Le Budget pour 1908 monte à . . . . .	621,404,924 »
	<hr/>
DIFFÉRENCE EN MOINS . . . . .	fr. 2,203,980 »

détaillée et expliquée ci-après.

## ART. 5 du projet de loi et ART. 50 du tableau.

Par application des règles de comptabilité introduites en matière de dépenses exceptionnelles, le Gouvernement a inscrit au Budget ordinaire, à partir de l'année 1897, les dépenses de l'espèce concernant le Budget de la Guerre, au lieu de les porter au Budget extraordinaire.

Il a été ainsi payé sur les ressources ordinaires du Trésor de 1897 à 1906 (dernier exercice clos), une somme totale de 68,500,000 francs de dépenses exceptionnelles d'ordre militaire, qui, autrefois, auraient été soldées par l'emprunt. Les crédits figurant avec cette affectation aux Budgets des deux derniers exercices (1907 et 1908) s'élèvent ensemble à 20 millions 086,700 francs.

En 1893, les Chambres ont autorisé le prélèvement d'une somme de 5 millions de francs sur les fonds de la Caisse de remplacement en vue de couvrir partiellement des dépenses militaires telles que l'amélioration du

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

casernement, la transformation d'ouvrages de la position d'Anvers, l'armement de l'infanterie, etc. L'avoir de la Caisse, qui s'élevait encore après cette dépense à 30 millions et demi à peu près (valeur nominale), atteint aujourd'hui 37 millions 300,000 francs (valeur nominale). Comme ses ressources excèdent les charges auxquelles elle est destinée à faire face, le Gouvernement estime que le moment est venu de lui demander un nouvel appoint dans l'intérêt de la défense nationale et de prélever une partie de ses ressources disponibles, à concurrence de 6,892,000 francs, pour couvrir les dépenses exceptionnelles prévues aux articles 36, 37, 38, 39, 41, 43 et 44 du Budget de la Guerre.

CHAPITRE 1<sup>er</sup>.

## IMPOTS.

ART. 1<sup>er</sup> DU TABLEAU. -- Contribution foncière.

Le tableau ci-dessous indique pour chacune des six dernières années : le montant du revenu cadastral des propriétés bâties et non bâties servant de base à la contribution foncière, le produit de cette contribution calculé au taux de 7 % de ce revenu, ainsi que l'augmentation du revenu et de l'impôt comparativement à l'année précédente.

ANNÉES.	REVENU CADASTRAL IMPOSABLE.	TAUX % de l'impôt.	PRODUIT DE L'IMPÔT.	AUGMENTATION	
				DU REVENU CADASTRAL IMPOSABLE.	DE L'IMPÔT.
1903	382,279,767	7	26,759,502		
1904	386,514,742	7	27,041,952	4,054,975	282,450
1905	390,755,325	7	27,351,588	4,420,583	309,436
1906	395,216,425	7	27,665,073	4,481,100	313,685
1907	399,817,642	7	27,987,219	4,601,217	322,146
1908	404,573,455	7	28,320,084	4,755,815	332,865

De 1903 à 1908, l'augmentation annuelle moyenne du revenu cadastral imposable a donc été d'environ 4,459,000 francs. Le nombre et l'importance déjà connus des nouvelles constructions qui seront imposées à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, permettent d'escompter une nouvelle augmentation de même importance. Le revenu cadastral devant servir de base à la contribution foncière en 1909 étant ainsi évalué à 409,032,000 francs (404,573,000 + 4,459,000), le produit présumé de l'impôt au taux de 7 % est de 28,632,000 francs (chiffre rond), somme supérieure de 332,000 francs à l'évaluation adoptée pour 1908.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## ART. 2 DU TABLEAU. — Contribution personnelle.

Le tableau ci-après indique le produit de la contribution personnelle pour chacune des années 1903 à 1907, le produit approximatif pour 1908, ainsi que l'augmentation constatée annuellement pour chacune des mêmes années.

ANNÉES.	PRODUIT de la contribution personnelle.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1903	22,000,758		
1904	22,478,062	468,324	»
1905	22,075,795	495,755	»
1906	25,452,374	458,579	»
1907	25,927,644	495,270	»
1908	24,522,000 (approximatif)	504,356	»

Les résultats connus à ce jour — en ce qui concerne l'exercice 1908 — font prévoir une recette de 24,522,000 francs.

En ajoutant à ce rendement probable l'augmentation moyenne calculée sur la période de 1903 à 1908, soit 502,452 francs, on obtient un total de 25,024,452 francs (24,522,000 + 502,452) comme produit présumé pour 1909.

## ART. 3 DU TABLEAU. — Droit de patente.

Le produit du droit de patente pour la période de 1903 à 1906, le produit approximatif pour 1907 et le produit présumé de 1908 sont détaillés au tableau ci-après :

ANNÉES.	PRODUIT.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1903	10,481,161		
1904	10,877,578	396,417	»
1905	12,123,498	1,245,920	»
1906	15,484,850	1,361,352	»
1907	14,575,000 (approximatif)	890,170	»
1908	14,610,000 (produit présumé)	235,000	»

De 1903 à 1907, grâce à l'essor extraordinaire de l'industrie et du commerce et notamment des entreprises formant l'objet des sociétés par

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

actions, le produit du droit de patente a progressé dans des proportions remarquables. Eu égard à l'activité actuellement moins grande des affaires, il convient de s'en tenir à une somme égale au produit présumé de 1908 (14,610,000 francs environ) pour l'évaluation budgétaire de 1909.

ART. 4 DU TABLEAU. — *Redevances sur les mines.*

Le tableau ci-dessous indique le produit des redevances sur les mines pour les années 1903 à 1907, ainsi que le produit présumé de 1908.

ANNÉES.	PRODUIT des redevances sur les mines.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1903	1,151,050		
1904	1,077,621	"	73,429
1905	789,319	"	288,302
1906	787,149	"	2,170
1907	1,581,358	794,209	"
1908	1,838,000 (produit présumé)	256,642	"

Les faits connus à ce jour en ce qui concerne les bénéfices des sociétés charbonnières en 1908, lesquels serviront de base à la redevance proportionnelle pour 1909, permettent d'évaluer à 1,247,000 francs la recette probable de l'exercice prochain.

ART. 5 DU TABLEAU. — *Douanes.*

Le produit total annuel des droits d'entrée, pendant la période de 1905 à 1907, a été de 56,549,448 francs en moyenne. Tenant compte de la marche des recettes pendant l'année en cours, on peut maintenir pour le Budget de 1909 le chiffre de 56,000,000 de francs prévu au Budget de 1908.

La recette présumée pour l'exercice prochain se répartit de la manière suivante :

Part du fonds communal . . . . .	fr.	4,054,600	»
— du fonds spécial créé par la loi du 19 août 1889.		1,750,000	»
— de l'État . . . . .		53,198,400	»
		<hr/>	
TOTAL. . . . .	fr.	56,000,000	»

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les parts du fonds communal et du fonds spécial sont formées des recettes suivantes :

## FONDS COMMUNAL.

22.92 % des droits d'entrée sur les eaux-de-vie (fr. 2,700,000) . . . . .	fr.	619,000	»
35 % des droits d'entrée sur les bières (fr. 900,000)		315,000	»
35 % des droits d'entrée sur les vinaigres et acides acétiques (fr. 100,000). . . . .		35,000	»
35 % des droits d'entrée sur les sucres (fr. 235,000)		82,250	»
35 % des droits d'entrée sur les sirops et mélasses (fr. 1,000) . . . . .		350	»
TOTAL. . . . .		fr.	<u>1,051,600</u> »

## FONDS SPÉCIAL.

Produit des droits d'entrée sur les bestiaux et les viandes fraîches . . . . .	fr.	<u>4,750,000</u> »
---	-----	--------------------

ART. 6 DU TABLEAU. — *Accises.*

Le tableau qui suit indique, en ce qui concerne les divers produits soumis à l'accise, le montant des recettes au 31 décembre 1907, les évaluations votées pour 1908 et les évaluations proposées pour l'exercice 1909. On trouve dans les colonnes 5 et 7 les quotes-parts de l'État et du fonds communal pour ce dernier exercice.

NATURE DES PRODUITS. 1	MONTANT DES RECETTES au 31 décembre 1907. 2	ÉVALUATIONS		QUOTE-PART		
		votées pour 1908. 3	proposées pour 1909. 4	de l'État. 5	du fonds communal. 6	
					% 6	Montant. 7
Vins étrangers . . .fr.	8,797,589	8,500,000	8,600,000	5,500,000	35	3,010,000
Vins mousseux . . .	19,210	10,000	14,000	14,000		»
Eaux-de-vie. . . . .	55,247,069	50,743,000	57,500,000	44,169,000	22.92	15,151,000
Bières . . . . .	20,868,037	21,000,000	21,000,000	15,650,000		7,350,000
Vinaigres de bières. .	15,278	17,000	18,000	11,700		6,300
Vinaigres autres que de bières . . . . .	41,070	43,000	41,000	26,650	35	14,350
Acides acétiques. . .	115,274	115,000	115,000	74,750		40,250
Sucres (1) . . . . .	17,051,250	16,500,000	17,000,000	11,050,000		5,950,000
Glucoses . . . . .	1,104,601	1,100,000	1,100,000	1,100,000		»
Margarine . . . . .	510,658	550,000	500,000	500,000		»
Tabacs { étrangers .	1,357,651	1,400,000	1,400,000	1,400,000		»
{ indigènes .	935,794	1,000,000	900,000	900,000		»
TOTAUX. . . . .fr.	106,041,551	109,984,000	107,988,000	78,486,100		29,501,900

(1) Y compris les recettes sur les sirops de raffinage.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les évaluations proposées en ce qui concerne les produits autres que les eaux-de-vie ont été établies d'après les faits constatés pendant l'année 1907 et d'après les recettes de 1908.

Pour l'évaluation des recettes de douane et d'accise sur les eaux-de-vie, on s'est basé sur une consommation présumée correspondant à 5<sup>lit</sup>50 par habitant et sur une population de 7,275,000 habitants.

Aux termes de l'article 2 de la loi du 26 décembre 1904, la part du fonds communal dans le produit annuel des droits d'entrée et d'accise sur les eaux-de-vie est fixée à 13,750,000 francs. Par application de cette disposition, la répartition entre l'État et le fonds communal du produit présumé pour 1909 s'établit comme il suit :

	Eaux-de-vie indigènes. (Accise.)	Eaux-de-vie étrangères. (Douane.)	Total.
État . . . . fr.	44,169,000 »	2,081,000 »	46,250,000 »
Fonds communal.	13,131,000 »	619,000 »	13,750,000 »
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Fr.	57,300,000 »	2,700,000 »	60,000,000 »

Dans cette répartition, il est attribué proportionnellement :

A l'État . . . . .	77.08 %
Au fonds communal . . . . .	22.92 %

ART. 8 DU TABLEAU. — *Enregistrement et transcription.*

De 1903 à 1907, le produit de ces droits a progressé de 34 millions 840,000 francs à 36,786,000 francs (chiffres ronds). D'après les faits connus à ce jour, on peut escompter pour 1908 une recette de 36 millions de francs : on propose de fixer à ce chiffre l'évaluation pour 1909.

ART. 9 DU TABLEAU. — *Greffe.*

L'évaluation proposée (1,040,000 francs) correspond à la recette moyenne des trois dernières années.

ART. 10 DU TABLEAU. — *Hypothèques. Droit d'inscription.*

L'évaluation proposée (400,000 francs) correspond à la recette moyenne des trois dernières années.

**NOTE PRÉLIMINAIRE.****ART. 14 DU TABLEAU. — Successions.**

De 1903 à 1907, le produit des droits de succession a progressé de 20,443,000 francs à 26,580,000 francs (chiffres ronds). On propose de fixer l'évaluation pour 1909 à 25,500,000 francs, somme correspondant au produit moyen des trois dernières années.

**CHAPITRE II.****PÉAGES.****ART. 16 DU TABLEAU. — Rivières et canaux.**

L'évaluation proposée (2,100,000 francs) correspond en chiffres ronds au produit moyen des cinq dernières années.

**ART. 20 DU TABLEAU. — Chemin de fer.**

D'après les prévisions basées sur les faits acquis à l'heure actuelle, les recettes de 1908 s'élèveront approximativement à . fr. 262,700,000 »

Les prévisions de recettes sur les marchandises pour 1909 semblent pouvoir être fixées sur la base du produit de 1908. Quant aux transports de voyageurs et de bagages, les recettes continuant à être en progression, on peut escompter un accroissement de 1,500,000 francs.

Le produit total présumé de 1909 est ainsi porté à 264,200,000 francs.

**ART. 21 DU TABLEAU. — Télégraphes et téléphones.**

Les faits constatés permettent de porter à 15,300,000 francs l'évaluation totale des recettes des services des télégraphes et des téléphones, soit une augmentation de 700,000 francs comparativement à l'évaluation fixée pour 1908.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 22 DU TABLEAU. — *Postes.*

D'après les prévisions actuelles, les produits des postes pour 1908 s'élèveront approximativement à . . . . . fr.	35,000,000 »
Ceux de l'année précédente sont de . . . . .	34,713,000 »
<hr/>	
soit une augmentation, en 1908, de . . . . . fr.	287,000 »

due à la double circonstance que l'année 1908 est bissextile et qu'elle a été marquée par des élections législatives et provinciales.

Les recettes normales de l'exercice courant seront donc à peu près égales à celles de 1907, mais inférieures de 1,100,000 francs au montant de l'évaluation portée au Budget de 1908 (36,100,000 francs).

Nonobstant un certain ralentissement de l'activité industrielle et commerciale et la légère influence qu'a exercée la mise en vigueur des décisions du Congrès de Rome en matière d'affranchissement de correspondance et de taxe perçue sur les mandats internationaux, on prévoit que les produits postaux reprendront bientôt leur mouvement ascensionnel.

Les recettes présumées pour 1909 sont évaluées en prenant pour base le revenu de 1907 . . . . . fr.	34,713,000 »
augmenté de la moitié seulement de l'accroissement annuel moyen qui s'est produit durant la dernière période quinquennale . . . . .	750,000 »
<hr/>	
ENSEMBLE. . . . fr.	35,463,000 »

soit en chiffre rond à 35,500,000 francs.

La part revenant au fonds communal se chiffre par 13,976,900 francs; le restant, soit 21,523,100 francs, constitue la recette nette présumée au profit de l'Etat.

## CHAPITRE III.

## CAPITAUX ET REVENUS.

ART. 29 DU TABLEAU. — *Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.*

Ces produits suivent une marche ascendante. La recette de 1909 est évaluée à 980,000 francs, chiffre qui correspond à la moyenne des trois dernières années (980,302 francs).

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 30 DU TABLEAU. — *Revenus des domaines.*

Cette rubrique comprend, entre autres, les loyers des maisons acquises par l'État en vue de la construction du Mont des Arts, à Bruxelles, et des immeubles situés dans la banlieue d'Anvers expropriés en vertu des lois du 10 mai 1900 et du 30 mars 1906. C'est ainsi que les recettes ont augmenté dans une proportion notable depuis quelques années.

Le produit de 1909 est estimé à 1,400,000 francs, soit 180,000 francs de plus qu'en 1908.

ART. 34 DU TABLEAU. — *Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.*

Le revenu des valeurs composant actuellement le portefeuille de la Caisse des dépôts et consignations dépasse légèrement 2,920,000 francs. On propose de porter à ce chiffre l'évaluation de recette pour l'exercice 1909.

ART. 42 DU TABLEAU. — *Part réservée à l'Etat par la loi du 26 mars 1900 dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique.*

Pendant les cinq dernières années, la part de l'État dans les bénéfices de la Banque Nationale s'est élevée en moyenne à 2,490,000 francs environ, abstraction faite du produit de l'escompte excédant 3 1/2 ‰, dont il ne saurait être tenu compte dans les évaluations. On propose de fixer à 2,500,000 francs la recette probable pour l'exercice 1909.

ART. 43 DU TABLEAU. — *Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique. (Loi du 26 mars 1900, art 2, 3<sup>e</sup> alinéa.)*

Il n'est pas permis d'escompter un accroissement de la circulation en 1909 sur celle de 1908, mais on croit pouvoir évaluer le produit au chiffre qui sera vraisemblablement obtenu pour 1908, soit 2,200,000 francs.

ART. 46 DU TABLEAU. — *Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux.*

Évalué à 2,500,000 francs pour 1908, ce produit peut être porté à 2,700,000 francs pour 1909.

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

L'augmentation escomptée est basée sur la plus-value des recettes attendue de l'exploitation des lignes anciennes, et sur les intérêts et dividendes prévus du chef de la concession de lignes nouvelles.

ART. 50 (nouveau) DU TABLEAU. — *Prélèvement sur le fonds de la Caisse de remplacement du Département de la Guerre.*

(Voir ci-dessus la note justificative concernant l'article 5 du projet de loi.)

**CHAPITRE IV.****REMBOURSEMENTS.**

ART. 51 (50 ancien) DU TABLEAU. — *Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.*

Prévisions pour 1908 . . . . .	fr.	715,000	»
— pour 1909 . . . . .		750,000	»
		<hr/>	
EN PLUS. . . . .	fr.	35,000	»

La moyenne des recettes des cinq dernières années est de 756,699 francs.

ART. 55 (54 ancien) DU TABLEAU. — *Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier.*

L'évaluation proposée, soit 22,984 francs, représente le montant exact des sommes à payer par les provinces pour l'année 1909.

ART. 63 (62 ancien) DU TABLEAU. — *Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)*

Des crédits s'élevant ensemble à 5,037,200 francs sont proposés

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

pour 1909 en vue du service des pensions des instituteurs communaux.

En voici le détail :

1° Budget de la Dette publique (art. 38). . . . .	fr.	4,985,000	»
2° Budget du Ministère des Sciences et des Arts (art. 6 en partie, et 7, litt. a) . . . . .		52,200	»
		<hr/>	
TOTAL. . . . .	fr.	5,037,200	»

Les trois cinquièmes de ce total, soit 3,022,320 francs, formant la quote-part des provinces et des communes, doivent être remboursés à l'État.

---

(16)

## PROJET DE LOI

contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1909 ainsi que des dispositions relatives au droit de patente, au tarif des douanes et à la caution des distillateurs.

## LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

TITRE I<sup>er</sup>.

## Dispositions fiscales.

(CONTRIBUTIONS DIRECTES. — DOUANES. ACCISES).

§ 1<sup>er</sup> — *Contributions directes* (droit de patente des sociétés par actions et de leurs administrateurs et commissaires).

## ARTICLE PREMIER.

§ 1<sup>er</sup>. Les dispositions relatives au droit de patente des sociétés anonymes et des sociétés en commandite par actions sont applicables aux sociétés à responsabilité limitée ou autres par actions, ayant en Belgique leur siège social ou leur principal établissement administratif.

§ 2. Les administrateurs, les commissaires et tous autres remplissant des fonctions analogues, qui exercent leur

## WETSONTWERP

houdende de Begrooting van 's Lands Middelen voor het dienstjaar 1909 alsmede bepalingen betreffende het patentrecht, het toltarief en den borgtocht der stokers.

## LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op de voordracht van Onzen Minister van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

## TITEL I.

## Fiskale bepalingen.

(RECHTSTREEKSCHÉ BELASTINGEN. DOUANEN. — ACCIJNSEN).

§ 1. — *Rechtstreeksché belastingen* (patentrecht van de vennootschappen op aandeelen en van hunne beheerders en commissarissen).

## ARTIKEL EÉN.

§ 1. De bepalingen betreffende het patentrecht der naamlooze vennootschappen en der commanditaire vennootschappen op aandeelen, zijn van toepassing op de vennootschappen met beperkte verantwoordelijkheid of andere op aandeelen, die in België hun maatschappelijke zetel of hunne bestuurlijke hoofdinrichting hebben.

§ 2. De beheerders, commissarissen en alle anderen waardoor soortgelijke ambten worden waargenomen, die in

mandat en Belgique pour le compte de sociétés à responsabilité limitée ou autres par actions, sont soumis au même régime que les administrateurs et commissaires des sociétés anonymes ou en commandite par actions.

§ 3. Les cotisations établies pour les exercices 1906 et suivants seront régies par les dispositions ci-dessus.

§ 2. — *Douanes* (galets en poterie émaillée).

ART. 2.

Les galets en poterie émaillée destinés à la fabrication de roulettes pour meubles sont rangés, pour l'application du tarif des douanes, dans la classe des *Poteries communes non dénommées*.

§ 3. — *Accises* (caution des distillateurs).

ART. 3.

L'article 94 de la loi du 15 avril 1896 est remplacé par les dispositions suivantes :

« ART. 94. — La caution n'est exigée ni du distillateur agricole qui jouit de la réduction prévue par le § 2 de l'article 6, ni de tout autre distillateur qui ne produit que des flegmes et n'est pas outillé pour la rectification de ses produits, pourvu qu'en déposant chez le receveur leur déclaration de travail, ils lui remettent une déclaration d'un distillateur industriel ou d'un rectificateur par laquelle ceux-ci se portent caution envers le Trésor, et s'engagent à rectifier dans leur usine les flegmes auxquels se rapporte la déclaration de travail ainsi qu'à prendre les droits en charge à leur compte. »

België hun mandaat uitoefenen voor rekening van vennootschappen met beperkte verantwoordelijkheid of andere op aandeelen, zijn onderworpen aan hetzelfde stelsel als de beheerders en commissarissen van de naamlooze vennootschappen of commanditaire vennootschappen op aandeelen.

§ 3. De aanslagen vastgesteld voor de dienstjaren 1906 en volgende worden door bovenstaande bepalingen beheerscht.

§ 2. — *Douanen* (schijfjes in geëmailleerd aardewerk).

ART. 2.

De schijfjes in geëmailleerd aardewerk bestemd tot het vervaardigen van rolletjes voor meubels worden, voor de toepassing van het toltarief, gerangschikt in de klasse van het *Gemeen aardewerk niet genoemd*.

§ 3. — *Accijnzen* (borgtocht der stokers).

ART. 3.

Artikel 94 der wet van 15 April 1896 wordt vervangen door de volgende bepalingen :

« ART. 94. — De borgtocht wordt niet geëischt noch van den landbouwstoker die de vermindering geniet welke voorzien is bij § 2 van artikel 6, noch van elk anderen stoker die enkel flegma's voortbrengt en die voor het overhalen zijner produkten niet de noodige gereedschappen bezit, op voorwaarde dat, wanneer zijne hunne aangifte tot arbeiden bij den ontvanger nederleggen, zij dezen een bewijs overleggen van eenen nijverheidstoker of van eenen zuiveraar waardoor deze zich jegens den Staat borg stellen en zich verbinden in hunne fabriek de flegma's te zuiveren waarop de aangifte tot arbeiden zich toepast en de rechten op hunne rekening in last te nemen. »

## TITRE II.

## Voies et Moyens.

## ART. 4.

Les impôts directs et indirects, en principal et centimes additionnels au profit de l'État, existant au 31 décembre 1908, seront recouvrés pendant l'année 1909 d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

## ART. 5.

Le prélèvement sur les fonds de la Caisse de remplacement prévu à l'article 50 du tableau est destiné au paiement des dépenses exceptionnelles prévues aux articles 36, 37, 38, 39, 41, 43 et 44 du Budget de la Guerre.

## ART. 6.

Les recettes ordinaires de l'État pour l'exercice 1909 sont évaluées à la somme de six cent dix-neuf millions deux cent mille neuf cent quarante-quatre francs (619,200,944 francs), conformément au tableau ci-annexé.

## TITRE III.

## Mise en exécution de la loi.

## ART. 7.

La présente loi sera obligatoire le 1<sup>er</sup> janvier 1909.

Donné à Laeken, le 17 octobre 1908.

## TITEL II.

## 's Landsmiddelen.

## ART. 4.

De rechtstreeksche en onrechtstreeksche belastingen, in principaal en opcentiemen ten voordeele van den Staat, bestaande op 31 December 1908 zullen, gedurende het jaar 1909, geïnd worden volgens de wetten en de tarieven welke de zetting en de heffing ervan regelen.

## ART. 5.

De vooraflichting op de fondsen van de Kas voor plaatsvervangung voorzien onder artikel 50 van de tabel is bestemd tot het betalen van de uitzonderlijke uitgaven voorzien onder artikelen 36, 37, 38, 39, 41, 43 en 44 van de Begrooting van Oorlog.

## ART. 6.

De gewone ontvangsten van den Staat, voor het dienstjaar 1909, worden beraamd op de som van zeshonderd negentien millioen tweehonderd duizend negenhonderd vier en veertig frank (619,200,944 frank), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

## TITEL III.

## Uitvoering der wet.

## ART. 7.

Deze wet zal verplichtend wezen van en met 1<sup>n</sup> Januari 1909.

Gegeven te Laken, den 17<sup>en</sup> October 1908.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Financiën,*

JUL. LIEBAERT.

## BUDGET DES VOIES ET MOYENS POUR L'EXERCICE 1909.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		<b>CHAPITRE 1<sup>er</sup>.</b>		
		<b>IMPÔTS.</b>		
		<b>CONTRIBUTIONS DIRECTES.</b>		
	1	Contribution foncière . . . . .	28,632,000	
		Principal (y compris 7,678,000 francs pour la valeur locative) . . . . .	20,404,000	
	2	Contribution personnelle . . . . .	25,024,000	
		15 centimes additionnels ordinaires sur le principal . . . . .	3,060,600	
		20 centimes additionnels extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative . . . . .	1,555,600	
		Frais d'expertise . . . . .	25,800	
	3	Droit de patente . . . . .	14,610,000	
		Principal . . . . .	12,175,000	
		20 centimes additionnels . . . . .	2,435,000	
	4	Relevances sur les mines (fixe et proportionnelle) . . . . .	1,247,000	
		Principal . . . . .	997,600	
		25 centimes additionnels . . . . .	249,400	
		<b>DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.</b>		
	5	Douanes . . . . .	53,198,400	
		Droits d'entrée . . . . .	( <sup>1</sup> )	
		a. Vins étrangers . . . . .	( <sup>2</sup> ) 5,590,000	
		b. Vins mousseux . . . . .	14,000	
		c. Eaux-de-vie indigènes . . . . .	( <sup>3</sup> ) 44,109,000	
		d. Bières . . . . .	( <sup>4</sup> ) 13,650,000	
		e. Vinaigres de bières . . . . .	( <sup>5</sup> ) 11,700	
		f. — autres que de bières . . . . .	( <sup>6</sup> ) 26,650	
	6	Accises . . . . .	78,486,100	
		g. Acide acétique . . . . .	( <sup>7</sup> ) 74,750	
		h. Sucres de canne et de betterave . . . . .	( <sup>8</sup> ) 11,050,000	
		i. Glucoses et autres sucres non cristallisables . . . . .	1,100,000	
		j. Margarine . . . . .	500,000	
		k. Tabacs { étrangers . . . . .	1,400,000	
		indigènes . . . . .	900,000	
		<b>A REPORTER.</b> . . . . fr.	131,684,500	132,985,500

(<sup>1</sup>) Déduction faite, d'une part, de 35 % du produit des droits d'entrée sur les bières, soit 313,000 francs; de 22.92 % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 619,000 francs; de 35 % du produit des mêmes droits sur les sucres, soit 82,250 francs; de 35 % du produit des mêmes droits sur les vinaigres et acides acétiques, soit 35,000 francs, et de 35 % du produit des mêmes droits sur les sirops et mélasses, soit 350 francs, ensemble une somme de 1,081,600 francs à attribuer au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1869. — Déduction faite, d'autre part, du produit probable du droit d'entrée sur les bestiaux et sur les viandes fraîches, soit 1,760,000 francs, à attribuer au fonds spécial créé par la loi du 19 août 1889.

(<sup>2</sup>) Déduction faite de 35 % du produit probable, soit 3,010,000 francs, à attribuer au fonds communal.

( <sup>3</sup> )	Id.	22.92 %	Id.	13,131,000 francs,	Id.
( <sup>4</sup> )	Id.	35 %	Id.	7,880,000 francs,	Id.
( <sup>5</sup> )	Id.	Id.	Id.	6,300 francs,	Id.
( <sup>6</sup> )	Id.	Id.	Id.	14,380 francs,	Id.
( <sup>7</sup> )	Id.	Id.	Id.	40,280 francs,	Id.
( <sup>8</sup> )	Id.	Id.	Id.	8,080,000 francs,	Id.

## BEGROOTING VAN 'S LANDS MIDDELEN VOOR HET DIENSTJAAR 1909.

BESTUEN.	Artikelen	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangstes per artikel.	TOTAAL.	
		<b>EERSTE HOOFDSTUK.</b>			
		<b>BELASTINGEN.</b>			
		<b>RECHTSTREEKSCH E BELASTINGEN</b>			
	1	Grondbelasting . . . . .	28,632,000 »		
	2	Personeele belasting	Principaal (erinbegrepen 7,678,000 frank voor de huurwaarde) . . . . . 20,404,000 »		
			15 gewone opcentiemen op het principaal . . . . . 3,060,600 »		
			20 buitengewone opcentiemen bij het principaal der belasting op de huurwaarde . . . . . 1,555,600 »	25,024,000 »	
		Kosten van schatting . . . . . 23,800 »		60,513,000	
	3	Patentrecht . . . . .	Principaal . . . . . 12,175,000 »	14,610,000 »	
			20 opcentiemen . . . . . 2,435,000 »		
	4	Jaarrechten op de mijnen (vaste en verhoudensmatige)	Principaal . . . . . 907,600 »	1,247,000 »	
			25 opcentiemen . . . . . 249,400 »		
RECHT- STREEK- SCHE BELASTIN- GEN, DOUA- REN EN ACCIJZEN.		<b>DOUANEN, ACCIJZEN EN VERSCHIEDENE ONTVANGSTEN.</b>			
	5	Douanen . . . . .	Invoerrechten . . . . . <sup>(1)</sup> 53,198,400 »		
			a. Buitenlandse wijnen . . . . . <sup>(2)</sup> 8,590,000 »		
			b. Schuimwijnen . . . . . 14,000 »		
			c. Inlandsche brandewijnen . . . . . <sup>(3)</sup> 44,169,000 »		
			d. Bieren . . . . . <sup>(4)</sup> 13,650,000 »		
			e. Bierazijnen . . . . . <sup>(5)</sup> 11,700 »		
			f. Andere dan bierazijnen . . . . . <sup>(6)</sup> 26,650 »		
			6	g. Azijnzuur . . . . . <sup>(7)</sup> 74,750 »	78,486,100 »
			h. Riet- en beetsuikers . . . . . <sup>(8)</sup> 11,050,000 »		
			i. Glucosen en andere onkristalliseerbare suikers. 1,100,000 »		
			j. Margarine . . . . . 500,000 »		
			k. Tabak	inlandsche . . . . . 1,400,000 »	
				uitlandsche . . . . . 900,000 »	
		<b>OVER TE DRAGEN. . . . . fr.</b>	131,684,500 »		

(1) Na aftrek, eenerzijds, van 35 t. h. van de opbrengst der invoerrechten op de bieren, 't zij 316,000 frank; van 22.92 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de brandewijnen, 't zij 619,000 frank; van 35 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de suikers, 't zij 82,250 frank; van 55 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de azijnen en de azijnzuren, 't zij 35,000 frank, en van 55 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de siropen en m-lassen, 't zij 530 frank, te zamen eene som van 1,081,600 frank, toe te kennen aan het gemeentefonds ingesteld door de wet van 18 Juli 1860. — Na aftrek, anderzijds, der vermoedelijke opbrengst van het invoerrecht op vee en op het versch vleesch, 't zij 1,750,000 frank, toe te kennen aan het bijzonder fonds ingesteld door de wet van 19 Augustus 1889.

(2) Na aftrek van 38 t. h. van de vermoedelijke opbrengst, 't zij 5,010,000 frank, toe te kennen aan het gemeentefonds.

(3)	Id.	22.92 t. h.	id.	13,131,000	id.	id.
(4)	Id.	35 t. h.	id.	7,350,000	id.	id.
(5)	Id.	id.	id.	6,300	id.	id.
(6)	Id.	id.	id.	14,350	id.	id.
(7)	Id.	id.	id.	40,350	id.	id.
(8)	Id.	d.	id.	8,980,000	id.	id.

## BUDGET DES VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		Report. . . fr	151,684,500	
CONTRIBU- TIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (suite).	7	a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent . . . . . 1,000		
		b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droit de licence, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, rétributions du chef du rajustage des poids et taxes de vérification des poids et mesures, remboursement des frais de travaux d'irrigation dans la Campine, etc. . . . . (*) 1,500,000	1,501,000	
		ENREGISTREMENT, ETC.		
	8	Enregistrement et transcription . . . . .	38,000,000	
	9	Greffe . . . . .	1,040,000	
	10	Hypothèques. Droits d'inscription . . . . .	400,000	
ENREGIS- TREMEN ET DOMAINES.	11	Successions . . . . .	25,500,000	
	12	Timbre. . . . .	9,000,000	75,203,000
	13	Naturalisations . . . . .	15,000	
	14	Amendes en matière d'impôts. . . . .	400,000	
	15	Amendes de condamnations en matières diverses et dommages-intérêts . . . . .	850,000	
		TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . fr.		275,701,500

(1) Déduction faite du produit probable du droit de licence, soit 8,300,000 francs, à attribuer au fonds spécial.

## BEGROOTING VAN 'S LANDS MIDDELEN (VERVOLG).

DESTUNEN.	Artikelen	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontrangsten per artikel.	TOTAAL.
		OVERDRACHT. . . . . fr.	131,084,500	
		a. Kosten van keuring der gouden en zilveren waren . . . . . 1,000		
		b. Buitengewone en toevallige ontrangsten, huurgeld van gebouwen, vergunningsrecht, vergeldingen wegens uittreksels van het kadaster, taxes voor buitengewone werken van lading en lossing van schepen, vergeldingen uit hoofde van het in ordebrengen der gewichten en taxes van verificatie der gewichten en maten, terugbetaling der kosten van bewateringswerken in de Kempen, enz. . . . . (*) 1,300,000	1,301,000	
RECHT-STREEKSCH BELASTINGEN, DOUANEN EN ACCIJZEN (vervolg).	7	Verscheidene ontrangsten. . . . .		
		REGISTRATIE, ENZ.		
	8	Registratie en overschrijving. . . . .	38,000,000	
	9	Griffie . . . . .	1,040,000	
	10	Hypotheken. Inschrijvingsrechten . . . . .	400,000	
	11	Erfenissen . . . . .	25,500,000	73,203,000
REGISTRATIE EN DOMEINEN.	12	Zegel . . . . .	9,000,000	
	13	Inburgeringen. . . . .	13,000	
	14	Boeten in zake van belastingen . . . . .	400,000	
	15	Boeten van veroordeelingen in zaken van verschillenden aard, schadeloosstellingen en interesten . . . . .	850,000	
		TOTAAL VAN HET EERSTE HOOFDSTUK. . . . . fr.		275,701,500

(\*) Na aftrek der vermoedelijke opbrengst van het vergunningsrecht, 't zij 3,300,000 frank, toe te kennen aan het bijzonder fonds.

## BUDGET DES VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
<b>CHAPITRE II.</b>				
<b>PÉAGES.</b>				
	16	Rivières et canaux . . . . .	2,100,000 »	
ENREGIS- TREMMENT ET DOMAINES	17	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut, à Anvers . . . . .	700,000 »	2,880,000 »
	18	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieupoort. Droits de quai et de bassin . . . . .	40,000 »	
	19	Part revenant à l'État dans le produit net de l'avant-port de Gand . . . . .	40,000 »	
	20	Chemin de fer . . . . .	264,200,000 »	
	21	Télégraphes et téléphones. . . . .	15,300,000 »	
CHEMINS DE FER, POSTES, ETC.	22	a. Taxes des correspondances en général. . . . .	10,400,500 »	302,653,100 »
		b. — sur les mandats et bons de poste . . . . .	613,600 »	
		c. — sur les abonnements . . . . .	80,000 »	
		d. — sur les effets de commerce . . . . .	1,320,000 »	
		e. — sur les permis de pêche . . . . .	10,000 »	
	23	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres . . . . .	1,500,000 »	
	24	Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre. . . . .	130,000 »	
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.				305,533,100 »
<b>CHAPITRE III.</b>				
<b>CAPITAUX ET REVENUS.</b>				
	25	Domaines (valeurs capitales) . . . . .	560,000 »	
	26	Forêts . . . . .	880,000 »	
ENREGIS- TREMMENT ET DOMAINES.	27	Dépandances du chemin de fer. . . . .	750,000 »	
	28	Établissements et services régis par l'État . . . . .	35,000 »	
	29	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires . . . . .	980,000 »	
	30	Revenus des domaines . . . . .	1,400,000 »	
A REPORTER . . . fr.			4,605,000 »	

(1) Le produit brut des postes est évalué à 35,800,000 francs, comprenant une recette de 80,000 francs du chef des abonnements aux journaux, une recette de 1,320,000 francs à provenir de l'encaissement et de l'acceptation des effets de commerce et une recette de 10,000 francs du chef de la taxe sur les permis de pêche. Ces derniers produits appartiennent intégralement à l'État. La part de 41 2/3 % dévolue au fonds communal s'établit donc sur 34,090,000 francs, et s'élève ainsi à 13,976,900 francs.

## BEGROOTING VAN 'S LANDS MIDDELEN (VERVOLG).

BESTUREN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.	
<b>HOOFDSTUK II.</b>					
<b>WEGGELDEN.</b>					
REGISTRATIE EN DOMEINEN	16	Rivieren en vaarten . . . . .	2,100,000	2,880,000	
	17	Deel aan den Staat toekomende in de zuivere opbrengst der Scheldekaaien, te Antwerpen.	700,000		
	18	Voorhaven van Oostende en vlotdok van Nieuipoort. Kaai- en dokrechten . . . . .	40,000		
	19	Deel aan den Staat toekomende in de zuivere opbrengst der voorhave van Gent . . . . .	40,000		
	20	Spoorweg . . . . .	264,200,000		
SPOORWEGEN, POSTERIJEN, ENZ.	21	Telegraaf en telefoon . . . . .	15,500,000	502,653,100	
	22	Posterijen . . . . .	a. Taxes der correspondentiën in 't algemeen . . . . .		19,499,500
			b. — op de mandaten en postbons . . . . .		613,600
			c. — op de abonnementen . . . . .		80,000
			d. — op de handelsseffecten . . . . .		1,320,000
			e. — op visch verloven . . . . .		10,000
	(1)		21,523,100		
23	Opbrengst van den stoombootdienst tusschen Oostende en Dover . . . . .	1,500,000			
24	Opbrengst van den overzetsdienst van Antwerpen naar het Vlaamsch Hoofd . . . . .	150,000			
TOTAAL VAN HET HOOFDSTUK II . . . . fr.				502,653,100	
<b>HOOFDSTUK III.</b>					
<b>KAPITALEN EN INKOMSTEN.</b>					
REGISTRATIE EN DOMEINEN.	25	Domeinen (kapitale waarden). . . . .	560,000	4,805,000	
	26	Boschen . . . . .	880,000		
	27	Aanhoorigheden der spoorwegen . . . . .	750,000		
	28	Gestichten en diensten beheerd door Staat . . . . .	35,000		
	29	Verscheidene en toevallige opbrengsten, erinbegrepen die der examens voor de hoogeschole . . . . .	980,000		
	30	Inkomsten der domeinen . . . . .	1,400,000		
OVER TE DRAGEN. . . . fr.			4,805,000		

(1) De onzuivere opbrengst der posterijen wordt geschat op 35,500,000 frank, begrijpende eene ontvangst van 80,000 frank uit hoofde der inschrijving op dagbladen, en eene ontvangst van 1,320,000 frank, voort te komen door het innen en aanvaarden der handelsseffecten en eene ontvangst van 10,000 frank uit hoofde van de taks op de verloven tot vissen. Die laatste opbrengsten behooren in hun geheel den Staat toe. Het deel van 41 t. h. aan het gemeentefonds toegekend, wordt dus berekend op 34,090,000 frank en bedraagt dus 13,076,000 frank.

## BUDGET DES VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		REPORT. . . . fr.	4,605,000 »	
CHEMINS DE FER, ETC.	31	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'Administration des Postes . . . . .	95,000 »	
	32	Produit de la vente des permis de pêche . . . . .	200,000 »	
PRISONS.	33	Produits divers des prisons. . . . .	450,000 »	
	34	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations . . . . .	2,020,000 »	
	35	— des droits de chancellerie . . . . .	10,800 »	
	36	— des actes des commissariats maritimes . . . . .	205,000 »	
	37	— des droits de pilotage . . . . .	4,475,000 »	
	38	— des droits d'écluse . . . . .	6,000 »	
	39	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868). . . . .	250,000 »	30,400,800 .
	40	— des établissements de bienfaisance de l'État . . . . .	146,000 »	
	41	— des laboratoires d'analyses de l'État . . . . .	140,000 »	
	42	Part réservée à l'État par la loi du 26 mars 1900 dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique. . . . .	2,500,000 »	
	TRÉSORERIE, ETC.	43	Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique. (Loi du 26 mars 1900, art. 2, 3 <sup>e</sup> alinéa.) . . . . .	2,200,000 »
44		Produit du placement des fonds disponibles du Trésor . . . . .	1,100,000 »	
45		Dividendes des actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo. . . . .	980,000 »	
46		Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux . . . . .	2,700,000 »	
47		Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la gendarmerie . . . . .	181,000 »	
48		Quote-part de l'État dans le dividende attribué pour l'exercice 1907 aux actionnaires de la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles . . . . .	200,000 »	
49		Intérêts d'obligations de sociétés d'armement maritime . . . . .	165,000 »	
50		Prélèvement sur le fonds de la Caisse de remplacement du Département de la Guerre. . . . .	6,892,000 »	
<b>CHAPITRE IV.</b>				
<b>REMBOURSEMENTS.</b>				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	51	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux . . . . .	750,000 »	
	52	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . . . . .	225,000 »	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	53	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comptables. . . . .	20,000 »	
	54	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements. . . . .	600,000 »	
		A REPORTER. . . . fr.	1,505,000 »	

## BEGROOTING VAN 'S LANDS MIDDELEN (VERVOLG).

RESTOREN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.
		OVERNACHT. . . fr.	4,605,000	
SPOORWEGEN, ENZ.	31	Inschrijvingen op den <i>Moniteur</i> , enz., ontvangen door het Postbestuur . . . . .	95,000	
	32	Opbrengst van het afgeven der vischverloven . . . . .	200,000	
GEVANGENISSEN.	33	Verschillende opbrengsten der gevangnissen . . . . .	450,000	
	34	Opbrengsten van de belegging der gelden voor borgtochten en consignatiën . . . . .	2,920,000	
	35	— der rechten van kanselarij . . . . .	10,800	
	36	— der akten van de waterschout-beambten. . . . .	205,000	
	37	— der loodsgelden . . . . .	4,475,000	
	38	— der sluisgelden . . . . .	6,000	30,400,800
	39	— der regie van den <i>Moniteur</i> (Koninklijk besluit van 21 Juni 1868) . . . . .	230,000	
	40	— der weldadigheidsgestichten van den Staat . . . . .	146,000	
	41	— der Staatslaboratoriums voor oplossingen . . . . .	140,000	
	42	Deel den Staat voorbehouden door de wet van 26 Maart 1900 in de jaarlijksche winsten verwezenlijkt door de Nationale Bank van België. . . . .	2,500,000	
TREASURIE, ENZ.	43	Bonificatie van een vierde ten honderd per halfjaar op het overschot der gemiddeld boven 275 miljoen frank in omloop zijnde bankbriefjes van de Nationale Bank van België. (Wet van 26 Maart 1900, art. 2, 5 <sup>de</sup> alinea.) . . . . .	2,200,000	
	44	Opbrengst der belegging van de beschikbare fondsen der Schatkist . . . . .	1,100,000	
	45	Dividenden van de aandelen der Spoorwegmaatschappij van den Congo . . . . .	980,000	
	46	Interesten en dividenden der aandelen van de Nationale Maatschappij der Buurtspoorwegen . . . . .	2,700,000	
	47	Opbrengst der bijdrage door de provinciën te betalen uit hoofde der kazerneering van de gendarmerie . . . . .	181,000	
	48	Aandeel van den Staat in het dividend voor het dienstjaar 1907 toegekend aan de aandeelhouders der Naamlooze Vennootschap der Vaart en der Zeevaartinstellingen van Brussel. . . . .	200,000	
	49	Interesten der obligatiën van vennootschappen voor zeeereederij . . . . .	165,000	
	50	Vooraflichting op de fondsen van de Kas voor plaatsvervangning van het Departement van Oorlog. . . . .	6,892,000	
	<b>HOOFDSTUK IV.</b>			
<b>TERUGBETALINGEN.</b>				
RECHTSTREEKSCH BELASTINGEN, ENZ.	51	Kosten van ontvang der provincie- en gemeentecentiemen . . . . .	750,000	
	52	Terugbetaling, door de gemeenten, der opcentiemen op de onwaarden der rechtstreeksche belastingen . . . . .	225,000	
REGISTRATIE EN DOMINEN.	53	Saldo der door het Rekenhof afgesloten rekeningen. — Tekort van wege de Staatsrekenplichtigen . . . . .	20,000	
	54	Invoering van voorschotten gedaan door de verschillende Departementen . . . . .	600,000	
		OVER TE DRAGEN. . . fr.	1,505,000	

## BUDGET DES VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		REPORT. . . fr.	1,595,000 »	
PRISONS.	55	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier . . . . .	22,984 »	
	56	Remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . . . . .	60,000 »	
	57	Recettes diverses et accidentelles. . . . .	1,000,000 »	
	58	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce . . . . .	1,560 »	
	59	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances, des frais de personnel du bureau spécial chargé du service de la masse.	10,200 »	7,565,544 »
	60	Recette du chef d'ordonnances prescrites. . . . .	80,000 »	
TRÉSORERIE, ETC.	61	Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de la Trésorerie. . . . .	280,000 »	
	62	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de justice de Bruxelles . . . . .	31,580 »	
	63	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.) . . . . .	3,022,320 »	
	64	Établissements de bienfaisance . . . . .	332,000 »	
	65	Annuité à payer jusqu'en 1930 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge. . . . .	20,000 »	
	66	Versement à effectuer par la Chine en amortissement de la quote-part d'indemnité attribuée aux sociétés et particuliers belges à la suite des troubles de 1900 . . . . .	1,210,100 »	
TOTAL DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS. . . . fr.				619,200,944 »

## BEGROOTING VAN 'S LANDS MIDDELEN (VERVOLG).

BESTUREN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.
		OVERDRACHT. . . fr.	1,595,000 *	
GEVANGENISSEN.	55	Abonnementen der provinciën voor herstellingen van onderhoud der arresthuizen en gerechtshoven, aankoop en onderhoud van hun mobilier . . . . .	22,984 »	
	56	Terugbetaling door de provinciën der opcentiemen op de onwaarden der rechtstreekache belastingen . . . . .	60,000 *	
	57	Verschillende en toevallige ontvangsten . . . . .	1,000,000 *	
	58	Aandeel der stad Oostende in de kosten van den dienst der sluizen van de handelsdokken . . . . .	1,360 »	
	59	Voorafnemng op de gelden van het kleedingfonds van het tolwezen, ten titel van terugbetaling wegens voorschotten van de kosten des personeels van het bijzonder bureel belast met den dienst van het fonds . . . . .	10,200 »	7,565,544 *
	60	Ontvangst uit hoofde van met verjaring geslagen ordonnanciën . . . . .	50,000 *	
THESAURIE, ENZ.	61	Bijdrage der Nationale Bank van België in de kosten van de Thesaurie . . . . .	250,000 *	
	62	Terugbetaling door de provincie Brabant en verschillenden van geringe uitgaven voor het Justicie-paleis van Brussel. . . . .	51,580 »	
	63	Deel der provinciën en der gemeenten in het betalen der pensioenen van de gemeenteonderwijzers. (Wet van 16 Mei 1876.) . . . . .	3,022,320 »	
	64	Weldadigheidsgestichten . . . . .	352,000 *	
	65	Jaarsom tot in 1930 te betalen door de Spoorwegmaatschappij « Est français » uit hoofde der naasting door haar van de sectie Vireux tot aan de Belgische grens van het vroeger spoorwegnet « Grand Central belge » . . . . .	20,000 *	
	66	Door China te doene storting tot aflossing van het vergoedings aandeel toegekend aan de belgische maatschappijen en bijzonderen ten gevolge der onlusten van 1900 . . . . .	1,210,100 »	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN 'S LANDS MIDDELEN. . . . .			. . . fr.	619,200,944 *

(30)

**ÉTAT**

**DES**

**PRODUITS ET REVENUS**

**RÉALISÉS PENDANT LES EXERCICES 1903, 1904, 1905, 1906 ET 1907**

**ET COMPARAISON**

**DES ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR 1909**

**AVEC LES ÉVALUATIONS DE RECETTE POUR 1908.**

---

## BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

Administrations.	Articles du Budget de 1909.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1903.	1904.	1905.

## RÉSUMÉ

I — Impôts	Impôts directs . . . . .	60,401,451	61,475,215	63,258,000
	Douanes, accises et recettes diverses. . . . .	107,510,636	118,076,295	141,600,318
	Enregistrement, greffe, hypothèques, successions, etc. . . . .	62,521,772	66,042,283	68,680,431
	ENSEMBLE. . . . fr.	230,433,859	245,593,789	275,518,749
II — Péages . . . . .		251,879,232	260,722,282	278,844,637
III — Capitaux et revenus . . . . .		19,208,062	20,044,492	20,965,146
IV — Remboursements . . . . .		12,320,508	6,858,080	8,025,824
	TOTAUX GÉNÉRAUX . . . . .	515,851,261	535,199,543	581,352,356

## DÉVELOP

I. — IMPÔTS.						
1	Foncier . . . . .	26,759,502	27,041,952	27,351,388		
2	Persnnel (principal, 15 % additionnels et frais d'expertise). . . . .	22,009,758	22,478,062	22,973,795		
3	Patentes (principal et 20 % additionnels) . . . . .	10,481,161	10,877,578	12,123,408		
4	Relevances sur les mines, fixe et proportionnelle (principal et 25 % add.) . . . . .	1,151,050	1,077,621	789,319		
	TOTAUX . . . . fr.	60,401,451	61,475,215	63,258,000		
5	Douanes : Droits d'entrée. . . . .	44,071,835	46,545,391	52,059,420		
6	Accises. . . . .	Vins étrangers . . . . .	5,474,402	5,059,336	5,457,032	
		— mousseux . . . . .	"	"	1,120	
		Eaux-de-vie indigènes . . . . .	55,825,718	37,876,747	56,726,192	
		Bières . . . . .	12,710,775	13,063,851	15,180,688	
		Vinaigres et acide acétique . . . . .	146,474	155,274	151,684	
		Sucres de canne et de betterave . . . . .	5,604,848	10,719,699	9,307,107	
		Glucoses et autres sucres non cristallisables. . . . .	867,840	858,755	972,796	
		Margarine . . . . .	488,229	431,502	472,187	
		Tabacs	étrangers . . . . .	1,409,368	1,631,402	1,496,509
			indigènes . . . . .	671,159	628,295	764,305
	TOTAUX . . . . fr.	61,198,811	70,564,641	88,509,620		
7	Recettes diverses . . . . .	a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent. . . . .	1,977	1,869	479	
		b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droit de licence, rétributions du chef des extraits du cadastre et du chef de rajustage de poids et mesures, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, remboursement des frais de travaux d'irrigation dans la Campine, etc. . . . .	2,238,015	1,564,392	1,030,799	
		TOTAUX . . . . .	2,239,992	1,566,261	1,031,278	
	TOTAUX DES DOUANES, DES ACCISES ET DES RECETTES DIVERSES. . . . .	107,510,636	118,076,295	141,600,318		

## DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.	
1906.	1907.		adoptées pour l'exercice 1908.	proposées pour l'exercice 1909.	En PLUS.	En MOINS.		
<b>GÉNÉRAL.</b>								
65,309,425	67,871,060	65,671,150	67,510,000	69,513,000	2,526,000	523,000		
134,908,745	133,061,663	127,035,406	135,016,000	132,985,500	477,150	2,507,650		
74,096,788	76,201,846	69,508,624	72,158,000	73,203,000	1,045,000			
274,374,958	277,135,169	260,215,180	274,684,000	275,701,500	4,048,150	3,030,650		
201,482,540	298,467,550	276,269,789	316,520,300	303,533,100	1,175,000	12,162,200		
23,943,821	29,799,792	22,913,377	22,833,800	30,400,800	7,567,000	.		
7,563,038	11,408,000	9,923,940	7,366,824	7,563,544	203,720	3,000		
597,168,157	616,810,481	599,321,286	621,404,924	619,200,944	12,993,870	15,107,850		
					DIMINUTION . . . . fr.		2,203,980	
<b>PÉMENTS.</b>								
27,665,072	27,987,219	27,561,027	28,500,000	28,632,000	532,000	.		
25,432,374	23,927,644	22,964,323	24,440,000	25,024,000	584,000	.		
15,484,830	14,373,439	12,268,501	13,000,000	14,610,000	1,610,000	.		
787,140	1,581,358	1,077,299	1,770,000	1,247,000	.	523,000		
65,309,425	67,871,060	65,671,150	67,510,000	69,513,000	2,526,000	523,000		
52,874,288	54,492,928	49,068,772	53,111,250	53,108,400	87,150	.		
5,983,774	5,718,433	5,534,595	5,525,000	5,500,000	65,000	.		
8,727	19,210	9,686	10,000	14,000	.	2,000		
45,716,084	42,743,107	43,377,570	46,524,000	44,169,000	.	2,355,000		
13,509,701	13,565,117	13,224,026	13,650,000	13,650,000	.	.		
121,553	111,554	129,308	113,750	113,100	.	650		
11,288,979	11,470,036	9,678,134	10,725,000	11,050,000	325,000	.		
1,092,657	1,104,691	975,344	1,100,000	1,100,000	.	.		
531,302	510,638	486,735	550,000	500,000	.	50,000		
1,425,668	1,337,651	1,464,120	1,400,000	1,400,000	.	.		
984,315	933,794	796,374	1,000,000	900,000	.	100,000		
80,732,762	77,314,251	75,075,892	80,605,750	78,486,100	390,000	2,507,650		
387	219	986	1,000	1,000	.	.		
1,281,308	1,034,265	1,389,756	1,500,000	1,300,000	.	.		
1,281,695	1,034,484	1,390,742	1,301,000	1,301,000	.	.		
134,908,745	133,061,663	127,035,406	135,016,000	132,985,500	477,150	2,507,650		

Y compris 20 centimes additionnels  
extraordinaires sur la valeur locative.

## BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

Administrations.	Articles du Budget de 1909.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1903.	1904.	1908.
		<b>1. — IMPÔTS (suite).</b>			
	8	Enregistrement et transcription. . . . .	29,039,260	30,331,342	30,568,253
		Actes . . . . .	802,031	861,242	789,112
		civils publics . . . . .	868,788	860,342	849,485
		sous seing privé . . . . .	1,128,051	1,133,048	1,048,554
		judiciaires . . . . .	2,030	4,350	580
		d'huissiers . . . . .	435	"	580
		Lettres de noblesse . . . . .			
		Permis de changer de nom de famille . . . . .			
		<b>TOTAUX . . . . . fr.</b>	<b>31,840,505</b>	<b>33,190,324</b>	<b>33,564,504</b>
	9	Greffe . . . . .	261,850	267,287	265,272
		Mise au rôle . . . . .	750,207	748,085	750,259
		Rédaction, dépositions de témoins et expéditions . . . . .	5,643	5,610	8,165
		Légalisations et recherches . . . . .			
		<b>TOTAUX . . . . . fr.</b>	<b>1,017,709</b>	<b>1,021,882</b>	<b>1,023,694</b>
	10	Hypothèques. — Droits d'inscription . . . . .	345,556	371,184	370,390
	11	Successions . . . . .	17,074,215	18,601,054	20,507,738
		Droits de succession . . . . .	393,612	467,351	464,255
		Id. de mutation par décès . . . . .	2,609,652	2,542,891	2,589,783
		Id. de mutation sur les successions en ligne directe . . . . .	565,845	407,190	399,179
		Id. dus par les époux survivants . . . . .			
		<b>TOTAUX . . . . . fr.</b>	<b>20,443,322</b>	<b>22,109,389</b>	<b>23,060,935</b>
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	12	Timbre. Débit. Timbres fixes. Formules pour actes de protêts. Huissiers . . . . .	127,760	128,775	132,850
		Postes . . . . .	63,775	62,200	65,500
		Passe-ports à l'intérieur . . . . .	10,040	9,952	8,408
		à l'étranger . . . . .	547,400	567,175	576,765
		Permis de port d'armes de chasse . . . . .	490	525	525
		Permis de chasse au lévrier . . . . .	495,420	506,439	535,243
		Timbres proportionnels pour effets de commerce . . . . .	324,523	316,501	348,492
		Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. } payables en Belgique. . . . .	22,076	19,631	23,987
		} Id. à l'étranger . . . . .	386,600	408,584	415,157
		Timbres adhésifs pour affiches . . . . .	2,309,070	2,357,853	2,340,530
		Timbres de dimension . . . . .	68,005	61,084	77,621
		Timbres proportionnels . . . . .	52,173	52,270	54,464
		Timbres de dimension . . . . .	1,439	1,384	945
		Timbres fixes. Warrants . . . . .	1,758,329	1,844,685	1,968,951
		Timbres proportionnels. Ellets de commerce . . . . .	316,500	318,100	350,109
		Billets au porteur . . . . .	620,878	992,416	1,661,034
		Actions de société, obligations, etc. . . . .	393,926	403,182	406,679
		Timbres de dimension. Papiers blancs pour actes, etc. . . . .	38,050	33,619	40,780
		Affiches . . . . .			
		<b>TOTAUX . . . . . fr.</b>	<b>7,536,544</b>	<b>8,064,425</b>	<b>8,983,820</b>
	13	Naturalisations . . . . .	9,750	12,250	12,000
	14	Amendes en matière d'impôts . . . . .	399,434	416,209	389,374
	15	Amendes de condamnations en matières diverses et dommages-intérêts . . . . .	928,863	856,620	575,654
		<b>TOTAUX DES DROITS D'ENREGISTREMENT, ETC. . . . . fr.</b>	<b>62,521,772</b>	<b>66,042,285</b>	<b>68,680,451</b>

## DEVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1906.	1907.		adoptées pour l'exercice 1908.	proposées pour l'exercice 1909.	En PLUS.	En MOINS.	
55,170,682 957,462 919,798 1,152,012 4,640 200	56,786,457	54,279,081	55,500,000	56,000,000	500,000	.	
56,215,484	56,786,457	54,279,081	55,500,000	56,000,000	500,000	.	
272,902 757,755 5,920	1,062,205	1,052,415	1,020,000	1,040,000	20,000	»	
1,036,577	1,062,205	1,052,415	1,020,000	1,040,000	20,000	»	
390,205	459,589	383,345	375,000	400,000	25,000	»	
22,746,099 384,928 2,480,598 450,707	26,580,659	25,830,047	25,000,000	25,500,000	500,000	.	
26,055,932	26,580,659	25,830,047	25,000,000	25,500,000	500,000	»	
156,025 64,250 9,408 589,960 455 580,980 578,264 23,710 449,074 2,400,646 100,351 58,309 1,528 2,206,152 344,956 1,581,359 417,177 38,849	9,897,284	8,732,711	9,000,000	9,000,000	»	»	
9,181,485	9,897,284	8,732,711	9,000,000	9,000,000	»	»	
9,250 356,025 853,852	38,750 389,844 1,009,278	16,000 399,177 844,850	15,000 400,000 850,000	15,000 400,000 850,000	» » »	» » »	
74,006,788	76,201,846	69,508,624	72,158,000	73,203,000	1,045,000	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

Administrations.	Articles du Budget de 1909.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1905.	1904.	1905.
		<b>II. — PÉAGES.</b>			
		Liège à Maestricht . . . . .	154,644	156,557	100,895
		Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .	185,450	188,352	192,817
		Jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	481,064	493,587	485,287
		Embranchement vers le camp de Beverloo . . . . .	4,550	4,911	4,290
		Id. vers Hasselt . . . . .	15,566	16,815	14,552
		Id. vers Turnhout . . . . .	32,645	29,497	29,824
		Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor . . . . .	69,664	72,637	80,625
		Sambre . . . . .	141,799	140,355	157,610
		Charleroi à Bruxelles et embranchements . . . . .	100,911	188,092	178,145
		Centre . . . . .	1,355	2,415	2,050
		Mons à Condé . . . . .	52,885	57,425	53,034
		Pommerœul à Antoing . . . . .	34,484	56,077	55,515
		Dérivation de la Lys, { Deynze à Schiplonck . . . . .	6,802	7,580	9,625
		{ Schiplonck à Balgerhoeke . . . . .	9,012	9,065	9,254
		Droits de navigation. Roulers à la Lys . . . . .	5,482	5,824	5,979
		Gand à Ostende . . . . .	68,417	86,027	97,075
		Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France.	19,032	18,060	22,705
		Moervaert . . . . .	2,852	2,600	2,866
		Furnes à Bergues . . . . .	555	292	490
		Petite Nèthe (canalisée) . . . . .	1,627	1,607	1,767
		Bossuyt . . . . .	4,721	4,777	4,707
		Gand à Terneuzen . . . . .	57,782	40,486	44,875
		Meuse . . . . .	225,468	228,635	225,935
		Ourthe . . . . .	4,042	3,093	4,118
		Escaut . . . . .	121,250	128,426	157,009
		Lys . . . . .	69,756	71,947	85,096
		Yser . . . . .	6,172	7,585	7,844
		Ypres à l'Yser . . . . .	1,894	1,941	2,215
		Loo . . . . .	2,164	2,717	3,003
		Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor . . . . .	62	101	625
		Produits des bacs, bateaux et passages d'eau . . . . .	26,626	46,555	39,903
		Redevances de sociétés nautiques . . . . .	242	258	400
	16	Part revenant à l'Etat dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers . . . . .	675,000	625,000	810,000
	18	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport — Droits de quais et de bassin . . . . .	58,548	46,184	41,966
	19	Part revenant à l'Etat dans le produit net de l'avant-port de Gand . . . . .	0	0	150,000
		TOTALS. . . . . fr.	2,661,886	2,712,752	5,057,599
	20	Chemin de fer . . . . .	220,094,070	227,279,145	242,443,525
	21	Télégraphes et téléphones . . . . .	10,463,278	11,190,467	12,444,054
	22	Postes. — Taxes des correspondances en général, taxes sur les mandats et bons de poste, sur les abonnements, sur les effets de commerce et sur les permis de pêche . . . . .	17,585,467	18,259,044	19,493,594
	23	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres . . . . .	1,167,779	1,170,745	1,294,224
	24	Id. du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre . . . . .	106,752	114,500	112,043
		TOTALS DES PÉAGES . . . . . fr.	251,879,252	260,722,282	278,544,057

ENREGISTREMENT  
ET  
DOMAINES.CHEMINS DE FER,  
POSTES  
ET TÉLÉGRAPHES.

## DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1906.	1907.		adoptées pour l'exercice 1908	proposées pour l'exercice 1909	En PLUS	En MOINS.	
167,980							
203,108							
509,751							
4,208							
10,599							
35,688							
84,577							
155,667							
177,310							
1,891							
34,241							
36,178							
7,117							
9,877							
5,885							
72,372	2,042,608	2,031,111	1,625,000	2,100,000	475,000	»	
22,887							
2,027							
326							
1,755							
6,069							
47,023							
227,033							
3,240							
146,793							
74,345							
8,295							
2,248							
2,556							
1,364							
39,634							
468							
705,000	625,000	688,000	700,000	700,000	»	»	
41,335	37,056	44,977	40,000	40,000	»	»	
57,094	40,000	40,000	40,000	40,000	»	»	
2,890,837	2,744,064	2,804,088	2,405,000	2,880,000	475,000	»	
255,424,407	259,156,808	240,475,591	276,000,000	264,200,000	»	11,800,000	
15,423,325	13,983,844	12,302,707	14,600,000	15,300,000	700,000	»	
20,204,080	21,062,039	19,294,925	21,885,300	21,525,100	»	362,200	
1,324,467	1,414,912	1,275,625	1,500,000	1,500,000	»	»	
125,226	125,283	116,763	130,000	130,000	»	»	
201,482,540	208,467,550	276,260,780	316,540,300	303,533,100	1,175,000	12,162,200	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

Administrations.	Articles du Budget de 1909.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1905.	1904.	1903.
		<b>III. — CAPITAUX ET REVENUS.</b>			
		Prix de vente de terrains { Rivières et canaux . . . . .	89,255	65,954	32,727
		provenant d'emprises. { Routes . . . . .	20,182	35,909	40,425
		Produit d'autres aliénations d'immeubles . . . . .	17,889	45,554	32,891
		Produits { des successions en déshérence . . . . .	18,286	54,644	25,606
		{ nets des épaves . . . . .	657	208	70
		Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés . . . . .	2,754	1,641	2,462
		Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc. . . . .	2,456	3,103	2,084
		Prix de vente de biens vacants et sans maître . . . . .	"	"	"
		provenant du Département des Affaires Étrangères . . . . .	1,660	"	"
		id. id. des Finances et des Travaux publics . . . . .	85,434	90,408	54,802
		id. id. de la Guerre . . . . .	210,781	188,011	182,232
		id. id. de l'Agriculture . . . . .	445	135	135
		id. id. de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	2,566	1,497	38,671
		id. id. de la Justice . . . . .	17,940	18,084	15,104
		id. id. des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. . . . .	2,601	21,455	3,053
		id. id. de l'Industrie et du Travail. . . . .	"	"	234
		id. de la Cour des Comptes. . . . .	"	"	"
		Remboursement { du fonds de l'industrie nationale . . . . .	"	"	"
		de capitaux. { de créances ordinaires. . . . .	355	1,000	"
		Rachat et transfert de rentes . . . . .	391	"	400
		Transactions en matière domaniale. . . . .	"	"	9,390
		Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris . . . . .	15,556	43,640	17,582
		Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux) . . . . .	"	"	"
		Produit d'objets saisis et confisqués. . . . .	5,366	7,040	15,672
		Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis . . . . .	1,905	9,271	1,905
		Part du Trésor dans l'encaisse disponible des Polders . . . . .	54,580	117,755	"
		<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>	<b>540,005</b>	<b>705,837</b>	<b>484,441</b>
		Prix de vente de coupes de bois . . . . .	704,157	711,385	735,850
		id. de chablis, bois de délit et d'élagages . . . . .	127,832	101,813	66,012
		id. de glandée, panage, foin et herbages . . . . .	356	566	524
		Fermages des propriétés dépendant des forêts . . . . .	18,311	20,126	22,890
		id. du droit de chasse . . . . .	27,071	31,235	54,280
		id. id. de pêche (baux et licences) . . . . .	566	422	652
		Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais . . . . .	3,355	5,331	3,389
		Redevances pour construction d'usines et droit d'usage . . . . .	19,388	18,530	19,792
		Indemnités pour carbonisation . . . . .	"	"	25
		<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>	<b>901,630</b>	<b>887,408</b>	<b>883,414</b>
		<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>	<b>1,441,641</b>	<b>1,593,245</b>	<b>1,367,855</b>

SUREGISTRAMENT ET DOMAINES.

25

Domaines (valeurs capitales).

26

Forêts.

## DEVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	EVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1906.	1907.		adoptées pour l'exercice 1908.	proposées pour l'exercice 1909	En PLUS.	En MOINS.	
14,411							
20,842							
15,547							
93,109							
226							
2,605							
1,006							
"							
1,985							
79,055							
217,245							
294							
3,308	544,325	563,467	860,000	560,000			
27,052							
1,059							
33							
"							
"							
15							
228							
"							
37,303							
157							
7,892							
6,587							
1,903							
542,729	544,325	563,467	860,000	560,000	"	"	
682,160							
99,450							
100							
23,533							
37,415	896,528	887,376	880,000	880,000			
837							
4,454							
20,064							
"							
867,893	896,528	887,376	880,000	880,000	"	"	
1,410,022	1,440,853	1,480,843	1,440,000	1,440,000	"	"	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

Administrations.	Articles du Budget de 1909.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1903.	1904.	1908.
		REPORT. . . fr.	1,441,641	1,593,245	1,367,855
		<b>III. — CAPITAUX ET REVENUS (SUITE).</b>			
		Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer. . . . .	23,157	117,674	54,260
		Location de bâtiments . . . . .	216,809	267,325	420,542
		Id. d'herbages, d'oseraies, etc. . . . .	3,039	5,150	3,320
	27	Dépendances du chemin de fer. Relevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810 . . . . .	2,559	2,376	1,440
		Argent non réclamé. . . . .	2,740	3,077	3,360
		Aliénations d'immeubles provenant d'emprises . . . . .	85,739	69,878	69,284
		Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage. . . . .	31,674	28,601	59,922
		Id. d'objets non réclamés. . . . .	21,614	21,198	24,175
		Id. d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	11,414	23,125	11,546
		TOTAUX. . . fr.	598,334	538,293	636,655
	28	Établissements et services régis par l'État. École vétérinaire. Pensions d'animaux malades . . . . .	12,109	10,753	11,460
		Produits des ventes d'objets divers . . . . .	553	653	585
		Inserions au <i>Moniteur</i> (Loi du 30 juillet 1889) . . . . .	27	51	133
		Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i> . . . . .	15,720	15,774	13,732
		Section normale d'enseignement moyen pour filles . . . . .	6,000	7,760	7,760
		Produit du Jardin Botanique de Bruxelles . . . . .	250	250	478
		Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres. . . . .	.	.	.
		TOTAUX. . . fr.	34,059	35,241	36,154
	29	Produits divers et accidentels. Produit des examens universitaires . . . . .	40,160	44,937	48,533
		Id. des examens et visa des diplômes . . . . .	66,126	74,608	68,057
		Id. divers . . . . .	50	859	32
		Id. des brevets d'invention . . . . .	628,000	643,990	661,580
		Id. du quart des salaires sur transcriptions . . . . .	62,075	63,857	63,525
		Id. de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation . . . . .	15	8	8
		Id. des taxes perçues pour marques de fabrique et de commerce . . . . .	10,570	11,150	11,654
		Id. de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire avec la France. . . . .	.	.	.
		Restitutions volontaires. . . . .	170	27	7,042
		Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées) . . . . .	255	150	100
		Parts non réclamées dans les amendes attribuées . . . . .	.	.	.
		Restitution de parts d'amendes indûment attribuées . . . . .	5	.	31
		Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication . . . . .	68,006	69,820	52,250
		Fonds et valeurs déposés aux gresses et acquis au Trésor. . . . .	994	1,007	676
		Cautionnements judiciaires attribués à l'État . . . . .	2,500	11,802	11,212
		Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'analyses bactériologiques au laboratoire de l'Université de Gand. . . . .	5,000	5,000	5,000
		TOTAUX. . . fr.	884,826	927,215	930,406
		A REPORTER. . . fr.	2,759,460	3,093,094	2,971,070

## DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1906.	1907.		adoptées pour l'exercice 1908.	proposées pour l'exercice 1909.	En PLUS.	En MOINS.	
1,410,822	1,440,853	1,450,845	1,440,000	1,440,000	.	.	
31,550							
542,931							
2,444							
1,285							
4,217	842,778	642,813	750,000	750,000	.	.	
81,587							
82,069							
28,627							
25,317							
798,007	842,778	642,813	750,000	750,000	.	.	
15,058							
513							
63							
15,744	38,657	36,294	35,000	35,000	.	.	
7,400							
.							
.							
56,778	38,657	36,294	35,000	35,000	.	.	
45,053							
73,540							
6,897							
707,030							
66,286							
7							
11,196							
.	1,039,994	950,590	950,000	980,000	30,000	.	
161							
200							
.							
.							
54,426							
716							
.							
5,000							
970,508	1,039,994	950,590	950,000	980,000	30,000	.	
3,215,915	3,362,262	3,080,540	3,175,000	3,205,000	30,000	.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

Administrations.	Articles du Budget de 1909.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1903.	1904.	1908.
		REPORT . . . . . fr.	2,759,460	5,093,094	2,971,070
		<b>III — CAPITAUX ET REVENUS (suite).</b>			
		Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris) . . . . .	412,034	619,653	733,570
		Domaine de Tervueren } Fermages et vente d'arbres. . . . .	19,055	24,472	29,064
		} Menus produits. . . . .	2,637	2,432	1,806
		Génie militaire { Location de biens-fonds et de bâtiments. . . . .	34,852	40,807	38,389
		} Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	30,812	28,508	21,201
		} Fermages de pêche et de chasse. . . . .	8,566	11,980	9,980
		Arrérages de rentes . . . . .	170	270	140
		Redevances pour concessions de prises d'eau . . . . .	14,481	18,488	19,491
		Produit des redevances pour la visite de monuments et propriétés de l'État. . . . .	3,250	3,801	2,916
		Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale. . . . .	•	•	•
		Id. id. de créances ordinaires. . . . .	12	6	•
		Produits des sablières et mines (forêts exceptées) . . . . .	251	744	130
		Redevances (art. 6 et 45 de la loi sur les mines du 21 avril 1810). . . . .	4,196	3,693	3,130
		Location de terrains pro- } Rivières et canaux . . . . .	70,205	76,578	80,391
		venant d'emprises } Routes . . . . .	26,564	25,300	23,078
		Vente d'arbres, planta- } Rivières et canaux . . . . .	64,708	76,512	90,062
		tions, herbages, etc. } Routes . . . . .	242,662	153,739	215,146
		Droits de pêche (rivières et canaux). . . . .	22,447	24,092	23,091
		Revenus des biens de cures (fermages et rentes) . . . . .	54	•	•
		Redevances pour jouissance du mobilier de l'État . . . . .	206	117	497
		Produit des licences pour la cueillette du maïsain de moules sur les ouvrages de la côte et des ports du littoral . . . . .	1,420	1,940	1,600
		TOTAUX. . . . . fr.	958,634	1,113,081	1,293,694
		TOTAUX (Enregistrement et domaines). . . . . fr.	3,718,094	4,207,055	4,264,764
		Produit des abonnements au <i>Moniteur</i> . . . . .	24,780	25,536	25,248
		Id. id. au Recueil spécial des actes de société. . . . .	26,177	26,697	27,191
		Postes. } Id. id. aux Annales parlementaires . . . . .	9,795	8,895	8,795
		Services régis } Id. id. au Compte rendu analytique . . . . .	23,180	23,772	23,376
		par l'État. } Id. id. au Recueil des lois et arrêtés . . . . .	616	606	568
		} Id. id. aux Documents parlementaires . . . . .	238	212	204
		} Id. id. au bulletin international des tarifs douaniers . . . . .	1,093	1,185	1,305
		Produit de la vente de permis de pêche . . . . .	150,456	163,750	173,999
		TOTAUX (Chemins de fer, etc.). . . . . fr.	236,317	250,552	260,646
		PRISONS. } 35 Produits divers des prisons . . . . .	474,508	486,330	456,829
		34 Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations. . . . .	2,669,725	2,773,481	2,771,100
		35 Id. des droits de chancellerie . . . . .	11,281	12,278	11,160
		30 Id. des actes des commissariats maritimes. . . . .	172,826	173,414	179,687
		57 Id. des droits de pilotage . . . . .	3,824,988	3,780,528	3,940,609
		58 Id. id. d'écluses . . . . .	7,473	7,189	7,298
		39 Id. de la régie du <i>Moniteur</i> . . . . .	213,513	222,808	230,596
		40 Id. des établissements de bienfaisance de l'État. . . . .	138,261	158,922	130,859
		41 Id. des laboratoires d'analyses de l'État. . . . .	121,063	123,010	145,742
		42 Part réservée à l'État par la loi du 26 mars 1900 dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique. . . . .	2,566,600	2,343,769	2,856,714
		45 Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique (loi du 26 mars 1900, art. 2, 3 <sup>e</sup> alinéa) . . . . .	1,757,119	1,807,463	1,956,833
		44 Produit du placement des fonds disponibles du Trésor . . . . .	1,096,510	1,148,100	1,022,200
		45 Dividendes des actions de la C <sup>e</sup> du chemin de fer du Congo (année d'exploitation 1 <sup>er</sup> juillet 1908-30 juin 1909) . . . . .	678,935	895,835	894,925
		46 Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chem. de fer vicinaux. . . . .	1,335,931	1,460,256	1,636,348
		47 Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la gendarmerie . . . . .	184,616	187,452	188,006
		48 Quote-part de l'État dans le dividende attribué pour l'exercice 1908 aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles. . . . .	•	•	•
		49 Intérêts d'obligations de sociétés d'armement maritime . . . . .	•	•	•
		50 Prélèvement sur le fonds de la Caisse de remplacement par le Département de la Guerre. . . . .	•	•	•
		TOTAUX (Trésorerie). . . . . fr.	14,779,743	15,100,503	15,980,867
		TOTAUX DES CAPITAUX ET REVENUS. . . . . fr.	19,208,662	20,044,492	20,966,146

## DEVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations:
1906.	1907.		adoptées pour l'exercice 1908.	proposées pour l'exercice 1909.	En PLUS.	En MOINS.	
3,215,915	5,362,262	3,080,540	3,175,000	3,205,000	30,000	.	
738,913							
29,680							
2,041							
41,218							
24,883							
11,290							
111							
20,857							
4,214							
.							
.	1,341,689	1,109,351	1,220,000	1,400,000	180,000	.	
3,820							
88,057							
21,928							
138,350							
137,388							
23,559							
766							
2,600							
1,289,675	1,341,689	1,109,351	1,220,000	1,400,000	180,000	.	
4,505,500	4,703,951	4,279,891	4,395,000	4,605,000	210,000	.	
20,048							
28,191							
8,852							
25,456							
576	89,108	87,855	95,000	95,000	.	.	
209							
1,395							
197,513	202,492	177,644	200,000	200,000	.	.	
288,240	291,600	265,479	295,000	295,000	.	.	
510,309	472,988	480,203	450,000	450,000	.	.	
2,790,152	2,794,399	2,759,771	2,855,000	2,920,000	65,000	.	
11,210	12,406	11,067	10,800	10,800	.	.	
194,299	202,274	184,500	205,000	205,000	.	.	
4,364,706	4,489,510	4,081,886	4,475,000	4,475,000	.	.	
5,101	4,118	6,235	6,000	6,000	.	.	
240,240	232,000	227,832	230,000	230,000	.	.	
140,860	127,000	139,120	146,000	146,000	.	.	
144,000	130,239	132,991	140,000	140,000	.	.	
4,474,035	9,637,989	4,375,821	2,400,000	2,500,000	100,000	.	
2,074,297	2,267,271	1,972,597	2,100,000	2,200,000	100,000	.	
881,800	790,000	987,722	1,100,000	1,100,000	.	.	
924,085	979,240	874,604	980,000	980,000	.	.	
2,005,392	2,273,496	1,743,485	2,500,000	2,700,000	200,000	.	
191,505	191,283	188,573	181,000	181,000	.	.	
200,000	200,000	200,000	200,000	200,000	.	.	
.	.	.	165,000	165,000	.	.	
.	.	.	.	6,892,000	6,892,000	.	
18,641,682	24,331,223	17,886,804	17,693,800	25,050,800	7,357,000	.	
23,945,821	20,799,762	22,912,377	22,853,800	30,400,800	7,567,000	.	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

Administrations.	Articles du Budget de 1909.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN				
			1903.	1904.	1905.		
<b>IV. — REMBOURSEMENTS.</b>							
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	51	Frais de perception des centimes provinciaux . . . . .	165,880	168,621	168,611		
		id. id. communaux . . . . .	548,207	563,195	590,633		
	52	Remboursement par les communes des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes. . . . .	222,847	214,614	241,906		
TOTAUX (contributions directes, etc.) . . . . fr.			936,934	946,428	1,001,150		
53	Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes.	Soldes de comptes de comptables extraordinaires arrêtés par la Cour des Comptes. . . . .	612	220	290		
						Actes de chargement de divers chefs . . . . .	
	Déficits des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . . . .	6,304	8,205	31,212		
			Recouvrements divers . . . . .	7,207	14,210	36,196	
TOTAUX . . . . fr.				14,125	22,633	67,707	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	54	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	Frais de poursuites et d'instances . . . . .	469	704	758	
			Remboursement et dégrèvement de contributions . . . . .	888	1,302	1,495	
			5 % sur les recettes pour ordre (frais de régie) . . . . .	5,018	3,897	2,838	
			Ministère des Finances et des Travaux publics. { Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt . . . . .	2,565	2,575	2,658	
			{ Remboursement de frais de tournée — Rétribution des surnuméraires . . . . .	51,384	65,488	66,100	
			{ Restitution de droits . . . . .	22	48	"	
			{ Remboursement divers . . . . .	12,117	5,616	9,545	
			{ Frais de surveillance de travaux publics concédés . . . . .	12,992	12,342	12,292	
			Ministère des Affaires Étrangères. — Remboursement des sommes avancées par les consuls . . . . .	257	"	"	
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits.	"	"	90	
			Ministère de la Guerre. { Restitution de droits . . . . .	"	"	"	
			{ Remboursements divers . . . . .	780	575	919	
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. { Frais de justice en matière de garde civique . . . . .	16,033	14,198	12,604	
			{ Remboursement de subsides . . . . .	"	171	11,168	
			{ Restitution de droits . . . . .	"	"	"	
			{ Remboursements divers . . . . .	"	"	"	
			Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle . . . . .	125,774	143,422	129,129
				Id. en matière de simple police . . . . .	132,165	120,576	142,089
				Id. en matière de faillite . . . . .	354	66	83
				Id. militaire . . . . .	765	929	640
				Frais de poursuites en matière forestière . . . . .	721	10,320	213
			Remboursements d'indemnités pour frais de greffe . . . . .	1,955	2,438	2,783	
			Remboursements divers . . . . .	2	"	"	
			Ministère de l'Agriculture.	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices . . . . .	224,217	45,299	421,031
				Restitution de droits . . . . .	"	"	"
				Remboursements divers . . . . .	"	"	"
			Ministère de l'Industrie et du Travail. — Remboursements divers . . . . .	15	112	"	
Totaux . . . . fr.			386,471	448,078	816,456		
TOTAUX (enregistrement et domaines). . . . fr.			600,594	470,711	884,162		
A REPORTER . . . . fr.			1,537,528	1,417,139	1,885,312		

## DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1906.	1907.		adoptées pour l'exercice 1908.	proposées pour l'exercice 1909.	En PLUS.	En MOINS.	
172,816 616,730	788,605	756,699	715,000	750,000	35,000	•	
319,719	234,624	246,742	225,000	225,000	•	•	
1,109,265	1,023,429	1,003,441	940,000	975,000	35,000	•	
199 142 14,376 11,804	74,748	41,124	20,000	20,000	•	•	
26,411	74,748	41,124	20,000	20,000	•	•	
519 1,645 2,972 2,718 73,461 22 7,930 12,342 13 • • 834 12,414 3,645 • 182,710 146,151 84 1,040 9,753 1,972 160 94,326 • 7,000 •	603,257	603,194	600,000	600,000	•	•	
561,711	603,257	603,194	600,000	600,000	•	•	
588,122	678,005	644,318	620,000	620,000	•	•	
1,697,387	1,701,434	1,647,759	1,560,000	1,595,000	35,000	•	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

Administrations.	Articles du Budget de 1909.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1903.	1904.	1905.
		REPORT. . . fr.	1,557,528	1,417,139	1,885,312
		<b>IV. — REMBOURSEMENTS (SUITE).</b>			
PRISONS.	55	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier. . . . .	22,984	22,984	22,984
	56	Remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . . . . .	114,922	170,127	208,306
	57	Recettes diverses et accidentelles . . . . .	8,097,854	2,477,575	2,891,738
	58	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce. . . . .	1,360	1,360	1,360
	59	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances, des frais de personnel du bureau spécial chargé du service de la masse. . . . .	4,650	5,100	5,450
	60	Recettes du chef d'ordonnances prescrites . . . . .	15,267	39,770	78,473
	61	Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de Trésorerie . . . . .	250,000	250,000	250,000
TRÉSORERIE, etc.	62	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles. . . . .	31,580	31,580	31,580
	63	Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux (Loi du 16 mai 1876) . . . . .	1,887,289	2,078,600	2,525,593
	64	Établissements de bienfaisance. . . . .	557,168	510,019	296,102
	65	Annuité à payer jusqu'en 1930 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est-français du chef de la reprise de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau « Grand central belge » . . . . .	20,000	20,000	20,000
		Annuité à payer jusqu'en 1928 par la Compagnie des wagons-lits et des grands express internationaux du chef d'une provision de 500,000 francs qui lui a été avancée par l'Etat. (Convention du 13 novembre 1901, art. 2, § 4.) . . . .	28,926	28,926	28,926
	66	Versement à effectuer par la Chine en amortissement de la quote-part d'indemnité attribuée aux sociétés et particuliers belges à la suite des troubles de 1900. . . . .	*	*	*
		TOTAUX (Trésorerie). . . fr.	10,768,996	5,398,857	6,117,528
		TOTAUX DES REMBOURSEMENTS. . . fr.	12,320,508	6,838,980	8,025,824

## DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
1906.	1907.		adoptées pour l'exercice 1908.	proposées pour l'exercice 1909.	En PLUS.	En MOINS.	
1,697,387	1,701,434	1,647,759	1,580,000	1,595,000	35,000	•	
27,984	22,984	22,984	27,984	22,984	•	5,000	
124,705	100,000	143,612	60,000	60,000	•	•	
1,287,957	5,159,129	3,982,807	1,000,000	1,000,000	•	•	
•	1,360	1,360	1,360	1,360	•	•	
5,467	6,000	5,333	10,200	10,200	•	•	
40,357	32,310	41,235	30,000	30,000	•	•	
230,000	230,000	230,000	230,000	230,000	•	•	
31,580	31,580	31,580	31,580	31,580	•	•	
2,366,006	2,510,426	2,233,583	2,853,600	3,022,320	168,720	•	
291,189	340,000	316,096	332,000	332,000	•	•	
20,000	20,000	20,000	20,000	20,000	•	•	
28,926	28,926	28,926	•	•	•	•	
1,213,480	1,223,851	1,218,665	1,210,100	1,210,100	•	•	
5,639,667	9,683,582	8,255,197	5,778,840	5,947,360	168,720	•	
7,365,038	11,408,000	9,923,940	7,366,824	7,565,344	203,720	5,000	